

Association Foncière d'Aménagement Foncier de MARQUAY

Bordereau des prix unitaires hors taxes

Travaux Connexes

Enquête Projet du au 2018



Jean-Marc CABON

Géomètre Expert
Montreuil-sur-Mer - Fruges –
Hesdin – Auxi le Château

Chapitre 1 - PRELIMINAIRES AU CHANTIER ET SIGNALISATION	Unité	Prix Unitaire H.T.
---	-------	-----------------------

1.1 – Installations de chantiers - Travaux préliminaires – Signalisation

1.1.1	Installation et hygiène des chantiers de l'entreprise rémunération de l'article 31 du CCAG Comprenant en outre toutes dispositions légales plus la mise à disposition pour les ouvriers d'un bureau de chantier avec chauffage et W.C, Forfait pour l'ensemble du chantier	L'unité	5 000,00 €
1.1.8	Fourniture et pose d'un panneau danger noyade sur support existant, panneau normalisé de type B 13 ou AB 3 - plaquette rectangulaire de 0,30 m x 0,115 m portant la mention DANGER NOYADE	L'unité	220,00 €

Chapitre 2 – ARASEMENT DE TALUS NON BOISES

2.2 – Arasement de talus avec décapage de terre végétale

Le mètre linéaire de déblai avec mise en cordon préalable de la terre végétale superficielle pour arasement de talus et emploi en remblai sur place à l'aide d'engins mécaniques, y compris régalage de la terre végétale sur l'emprise du talus, remise en état de culture du terrain, déplacement du matériel et toutes sujétions

2.2.1	Talus non boisés de 0 à 1 m	Le mètre linéaire	3,45 €
2.2.2	Talus non boisés de 1 à 1,5 m	Le mètre linéaire	4,70 €

Chapitre 5 - ENTREES DE CHEMINS

5.1 – Entrée de chemin réalisée sans évacuation des déblais

Confection d'une entrée de chemin par engins mécaniques pour l'ouverture de brèche dans les rives, y compris le régalage des déblais sur le terrain environnant, le déplacement du matériel et toutes sujétions

5.1.1	Hauteur de rive de 0 à 1 m	L'unité	70,00 €
5.1.2	Hauteur de rive de 1 à 1,5 m	L'unité	75,00 €
5.1.3	Hauteur de rive de 1,5 à 2 m	L'unité	150,00 €
5.1.4	Hauteur de rive de 2 à 2,5 m	L'unité	170,00 €
5.1.5	Hauteur de rive de 2,5 à 3 m	L'unité	200,00 €
5.1.6	Hauteur de rive de 3 à 5 m	L'unité	266,35 €
5.1.7	Hauteur de rive > à 5 m	L'unité,	366,20 €

Chapitre 6 - TERRASSEMENTS SOMMAIRES SUR CHEMINS

6.1 - Elargissement sans évacuation des déblais

Le mètre cube de déblai ou de remblai déposé en bordure de parcelle par engins mécaniques, pour mise à largeur de chemins encaissés, y compris le talutage des rives, le compactage par passaged'engins mécaniques de la nouvelle emprise, le nivellement des déblais ou remblais, le déplacement du matériel

6.1.1	Elargissement sans évacuation des déblais	Le mètre cube	2,50 €
-------	---	---------------	--------

6.2 – Elargissement avec évacuation des déblais

Le mètre cube de déblai par engins mécaniques pour mise à largeur de chemins créés ou rectifiés par le remembrement y compris le talutage des rives, l'évacuation et le transport de ces déblais, le déplacement du matériel et toutes sujétions

6.2.1	à moins de 300 m, aller	Le mètre cube	3,00 €
6.2.2	entre 300 m à 1 km, aller	Le mètre cube	5,00 €
6.2.3	entre 1 km à 3 kms, aller	Le mètre cube	8,00 €
6.2.4	à plus de 3 kms, aller	Le mètre cube	11,65 €

6.3 – Remise en état de chemin ou enfouissement de déblais

6.3.1	Reprofilage de chaussée Le mètre linéaire de tracé superficiel sur une largeur de 5 m de chemins existants, rectifiés ou créés par le remembrement y compris le déplacement du matériel	Le mètre linéaire	2,50 €
6.3.2	Apport de matériaux 20 m3 pour entrée de chemin ou de champs : Grès ou calcaire 0/150 ou 0/200 mm	L'unité	680,00 €
	Ou tout autre matériau de fondation équivalent (après agrément du maître d'oeuvre et maître d'ouvrage) pour entrée de chemin ou de parcelle pour amélioration de section de chemin créé impraticable en saison humide y compris la confection d'un encaissement, le transport, la mise en place. le cylindrage soigné, le déplacement du matériel quantité : 20 m3 après compactage		

6.3.3	Empierrement de chemin	Le mètre linéaire	55,00 €
	Le mètre linéaire d'empierrement de chemin de 3 m de large sur 0,40 m d'épaisseur après compactage, y compris décaissement, reprofilage, mise en place compactage et toutes sujétions (matériaux 0/100 ou 0/80 mm: grès de Pernes, calcaire, autres sauf laitiers)		
6.3.4	Piochage d'ancien chemin	Le mètre carré	0,50 €
	Le mètre carré de piochage d'anciens chemins d'exploitation non empierrés par suite des opérations de remembrement permettant la remise en état de culture du terrain, y compris le déplacement du matériel et toutes sujétions		
6.3.5	Remise en état de culture sur place d'un chemin empierré ou enfouissement sur place de déblais	Le mètre cube	4,20 €
	Le mètre cube de déblai pierreux à enfouir y compris le décapage préalable de la terre végétale de la tranchée, confection de cette tranchée de 1,50 m à 2,00 m de profondeur, le comblement de la tranchée avec les déblais pierreux issus du chemin à démonter, la remise en forme de la terre végétale (sur 2 fois au minimum la largeur) et toutes sujétions		

6.4 – Remise en état de culture avec évacuation des déblais

6.4.1	Le mètre cube de terrassement de zones à remettre en état de culture, avec enlèvement des déblais pierreux à moins de 300 m,	Le mètre cube	4,25 €
	le piochage de la zone de travail, y compris le déplacement du matériel et toutes sujétions		
6.4.2	Le mètre cube de terrassement de zones à remettre en état de culture avec enlèvement des déblais pierreux à plus de 300 m,	Le mètre cube	4,30 €
	le piochage de la zone de travail, y compris le déplacement du matériel et toutes sujétions		

6.5 – Terrassements

6.5.1	Comblement d'excavation avec emprunt de terre sur place	Le mètre cube	2,05 €
	Le mètre cube de déblai de toute nature pour comblement d'excavations par emprunt sur les terrains environnants des terres nécessaires, y compris la remise en état de culture, le déplacement du matériel et toutes sujétions		
6.5.2	Nivellement de butte	Le mètre cube	1,35 €
	Le mètre cube de nivellement de matériaux terreux pour suppression de buttes, y compris la remise en état de culture du terrain, le déplacement du matériel et toutes sujétions		
6.5.3	Terrassement	Le mètre cube	4,40 €
	y compris décapage éventuel sur une épaisseur de 0,15 m, réglage, régilage et transport des déblais et remblais dans un rayon de 300 m		

6.6 – Apport de remblai ou transport de déblai de terre

Le mètre cube de déblai de terre pour comblement d'excavations ou remise en culture d'ancien chemin par emprunt des terres nécessaires sur le territoire de la commune, y compris son décapage sur le lieu de chargement, sa reprise, son transport à pied d'oeuvre et sa mise en oeuvre suivi de la remise en état de culture de la zone de travail, le déplacement du matériel et toutes sujétions:

6.6.1	Sur le territoire de la Commune à moins de 300 m, aller	Le mètre cube	3,50 €
6.6.2	Sur le territoire de la Commune entre 300 m à 1 km, aller	Le mètre cube	4,00 €
6.6.3	Sur le territoire de la Commune entre 1 km à 3 kms, aller	Le mètre cube	8,00 €
6.6.4	Sur le territoire de la Commune à plus de 3 kms, aller	Le mètre cube	11,65 €

6.7 – Achat de terre

6.7.1	Achat de terre végétale auprès d'un fournisseur à définir ultérieurement dans un rayon de 20 km, y compris transport, mise en oeuvre par comblement d'excavation et remise en état de culture, le déplacement du matériel et toutes sujétions	Le mètre cube	16,65 €
-------	---	---------------	---------

6.8 – Evacuation de déblais de toute nature

Le mètre cube d'enlèvement de matériaux divers (pierres, bois, béton, terre, ...) y compris le piochage, le terrassement, le chargement, l'évacuation dans un rayon défini, en décharge ou sur le territoire de la commune, le déplacement du matériel et toutes sujétions:

6.8.1	dans un rayon de 3 km	Le mètre cube	6,65 €
6.8.2	à plus de 3 km	Le mètre cube	15,00 €

6.9 – Mise en forme de déblais et défonçage

6.9.1	Mise en forme de déblais terreux à l'aide de bull pour remise en état de culture d'ancien chemin	Le mètre cube	2,10 €
6.9.2	Mise en forme de déblais pierreux	Le mètre cube	4,70 €
	recupérés pour confection de tronçons de chemins de 3 m de large y compris décaissement, compactage, mise en forme, déplacement du matériel et toutes sujétions		
6.9.3	Mise en forme de déblais pierreux	Le mètre cube	5,30 €
	recupérés pour confection de tronçons de chemins de 3 m de large y compris enlèvement préalable des terres d'encaissement, leur évacuation, compactage, mise en forme des déblais pierreux, déplacement du matériel et toutes sujétions		
6.9.4	Défonçage sur 25 - 30 cm de profondeur	Le mètre carré	1,50 €
	avec des dents de sous-soleuse puis broyage de pierres avec un broyeur de pierres à marteaux fixes de type BPS 250 KIRPY sur 25 - 30 cm de profondeur		

6.10 – Création remise en état de chemin

6.10.1	Création de chemin agricole - emprise 6m bande de roulement 3m - sans revêtement		
	Décaissement du chemin – mise en place d'un géotextile – mise en place d'une couche de 30cm de tout venant granulométrie 0/90 et d'une couche de 10cm de GNT granulométrie 0/31,5 - compactage – engazonnement des accotements comprenant le travail du sol au rotavatoir et la fourniture des semences 15kg/ha type mélange jachère ray-grass trèfle blanc	Le mètre linéaire	52,00 €
6.10.2	Renforcement de chemin agricole existant - emprise 6m - bande de roulement 3m de large au final - engazonnement des accotements qui subsistent – sans revêtement		
	Renforcement de chemin agricole existant- bande de roulement 3m de large au final - engazonnement des accotements qui subsistent Nettoyage de la bande de roulement existante - décaissement des accotements pour création d'une bande de roulement finale de 3m de large - mise en place d'une couche de 30cm de tout venant de granulométrie 0/90 et d'une couche de 10cm de GNT granulométrie 0/31,5 sur la bande de roulement existante- compactage. Mise en place d'une couche de 50cm de tout venant de granulométrie 0/90 et d'une couche de 10cm de GNT granulométrie 0/31,5 sur les élargissements- compactage - engazonnement des accotements qui subsistent comprenant le travail du sol au rotavatoir et la fourniture des semences 15kg/ha type mélange jachère ray-grass trèfle blanc	Le mètre linéaire	59,78 €
6.10.3	Renforcement de chemin agricole existant - emprise 6m - bande de roulement 3m de large au final - engazonnement des accotements qui subsistent – sans revêtement		
	Décaissement de la bande de roulement existante sur une épaisseur de 20cm et évacuation des déblais - décaissement des accotements pour création d'une bande de roulement finale de 3m de large - mise en place d'une couche de 20cm de GNT granulométrie 0/31,5 sur la bande de roulement existante- compactage - engazonnement des accotements qui subsistent comprenant le travail du sol au rotavatoir et la fourniture des semences 15kg/ha type mélange jachère ray-grass trèfle blanc	Le mètre linéaire	35,00 €

Chapitre 7 - TRAVAUX D'HYDRAULIQUE AGRICOLE

7.1 – Création de fossé d'assainissement

Le mètre linéaire de déblai pour ouverture par engins mécaniques d'un fossé d'assainissement y compris la façon de pente, le réglage des terres provenant des fouilles de chaque côté du fossé, le déplacement du matériel et toutes sujétions:

7.1.1	Reprofilage de fossé et curage de fossé jusqu'à 1,5 m de profondeur	Le mètre linéaire	4,50 €
7.1.2	Fossé jusqu'à 1 m de profondeur	Le mètre linéaire	6,00 €
7.1.3	Fossé de 1 m à 1,5 m de profondeur	Le mètre linéaire	8,00 €
7.1.4	Fossé de 1,5 m à 2 m de profondeur	Le mètre linéaire	10,00 €

7.2 – Création de fossé plat

7.2.1	de 4 à 10 m de largeur, 0,40 à 0,60 m de profondeur, de forme trapézoïdale ou en V	Le mètre linéaire	5,00 €
7.2.2	De 4 à 10 m de largeur, 0,40 à 0,60 m de profondeur en créant des paliers successifs (succession de mini-bassins plats) selon les indications du maître d'oeuvre et selon la déclivité naturelle du terrain	Le mètre linéaire	10,00 €

7.3 – Comblement de fossé

Le mètre cube de remblai pour comblement par engins mécaniques d'un ancien fossé d'assainissement y compris le nivellement pour remise en état de culture, le déplacement du matériel et toutes sujétions

7.3.1	Par emprunt des terres sur les parcelles intéressées voisines	Le mètre cube	2,50 €
7.3.2	Avec apport de terres extérieures chargement et transport compris à moins de 300 m, aller	Le mètre cube	4,20 €
7.3.3	Avec apport de terres extérieures chargement et transport compris à plus de 300 m, aller:	Le mètre cube	5,80 €

7.4 – Diguette et retenue de filtration

7.4.1	Fourniture et mise en oeuvre de marne pour création d'une diguette (hauteur < 2,00 m) y compris fourniture et pose de drains PVC (diam 160 mm) tous les 5 m, évitant la submersion de l'ouvrage et ancrage de la digue dans le terrain naturel d'au moins de 50cm	Le mètre cube	28,40 €
7.4.2	Fourniture et mise en oeuvre de marne pour création d'une diguette, ancrage de la digue dans le terrain naturel d'au moins 50 cm	Le mètre cube	25,00 €

7.4.3	Création de diguettes végétales d'une surface d'environ 350 m ² y compris compactage, apport de terre, enherbement immédiat, tranchée d'ancrage débit de fuite déversoir de sécurité talutage compris amenée de tous matériels et toutes sujétions	L'unité	2 500,00 €
7.4.4	Création d'une diguette végétale avec pose de drains PVC (diam 160 mm) tous les 5 m y compris fourniture et pose de drains PVC (diam 160 mm) tous les 5 m, évitant la submersion de l'ouvrage, compactage, ancrage de la digue dans le terrain naturel d'au moins 50 cm, apport de terre si nécessaire, ENHERBEMENT IMMEDIAT	Le mètre linéaire	23,00 €
7.4.5	Création d'une diguette végétale enherbée immédiatement y compris compactage, ancrage de la digue dans le terrain naturel d'au moins 50 cm, apport de terre si nécessaire, ENHERBEMENT IMMEDIAT	Le mètre linéaire	23,00 €

7.5 – Bassin - noues

7.5.1	Confection d'un bassin diffuseur par déblais et remblais y compris la mise en forme des digues et talutage suivant plan et profil joints, compactage des berges par tranche de 20 cm avec tranchée d'ancrage de digue et la réalisation d'une rampe d'entretien	Le mètre cube des déblais et remblais	4,00 €
7.5.2	profilage de type noue jusqu'à 3,00 m de large, 0,40 cm de profondeur, avec fond ovale	Le mètre linéaire	4,00 €
7.5.3	profilage de type noue entre 3,00 m et 12,00 m de large, 0,40 cm de profondeur, avec fond ovale	Le mètre linéaire	6,00 €
7.5.4	Confection d'un déversoir par enrochement et béton	L'unité	2 400,00 €

7.6 – Fourniture et pose de buses en PVC

7.6.1	Fourniture et pose de canalisation PVC diamètre 200 ou 160 mm, CR8	Le mètre linéaire	39,95 €
7.6.2	Fourniture et pose de tuyaux CR8, PVC diamètre 300, y compris enrobage de sable sur 0,15 m	Le mètre linéaire	55,75 €
7.6.3	Fourniture et pose de tuyaux CR8, PVC diamètre 500, y compris enrobage de sable sur 0,15 m	Le mètre linéaire	65,00 €

Chapitre 10 - ARRACHAGE DE HAIES, D'ARBRES ET DE SOUCHES

10.1 – Haies ou bosquets arrachés

10.1.1	Le mètre linéaire de haies ou accrues boisées arrachées et mises en dépôt y compris le dessouchage d'arbustes de diamètre inférieur à 0,15 m la remise en état de culture du terrain par engins mécaniques le déplacement du matériel et toutes sujétions	Le mètre linéaire	1,45 €
10.1.2	Le mètre carré de bosquets ou broussailles arraché, mise en dépôt définie sur place y compris la remise en état de culture du terrain par engins mécaniques, le déplacement du matériel et toutes sujétions:	Le mètre carré	1,35 €

10.2 – Arrachage d'arbres

10.2.1	Arrachage d'arbres dont le diamètre de fût est inférieur à 0,30 m à 1 m au-dessus du sol y compris le dessouchage, la mise en dépôt sur place la remise en état de culture du terrain par engins mécaniques le déplacement du matériel et toutes sujétions	L'unité	15,80 €
10.2.2	Arrachage d'arbres dont le diamètre de fût est supérieur à 0,30 m et 1 m au-dessus du sol y compris le dessouchage, la mise en dépôt sur place la remise en état de culture du terrain par engins mécaniques le déplacement du matériel et toutes sujétions	L'unité	29,95 €

10.3 – Arrachage de souches

10.3.1	Arrachage de souches de diamètre inférieur à 0,40 m	L'unité	18,30 €
	y compris la mise en dépôt, la remise en état de culture du terrain par engins mécaniques, le déplacement du matériel et toutes sujétions		
10.3.2	Arrachage de souches de diamètre supérieur à 0,40 m, hauteur < 0,70 m	L'unité	33,30 €
	y compris la mise en dépôt, la remise en état de culture du terrain par engins mécaniques, le déplacement du matériel et toutes sujétions		

10.4 – Evacuation dans un rayon de 3 km

10.4.1	Evacuation de tous dépôts cités aux postes 10 ci-dessus dans un rayon de 3 km	Le mètre cube	10,80 €
--------	---	---------------	---------

10.5 – Débroussaillage - Elagage

10.5.1	Débroussaillage, élagage à l'aide d'engins et outils adaptés y compris toutes mesures de sécurité et de signalisation et mise en dépôt sur place	L'heure	49,90 €
--------	--	---------	---------

Chapitre 11 - ENHERBEMENT-PLANTATIONS

11.1 – Enherbement

11.1.1	Bande enherbée le m ² d'enherbement après terrassement et travail du sol au rotavatoir + fourniture de semence à raison de 15kg l'hectare (type mélange jachère, ray grass, trèfle blanc)	Le mètre carré	0,51 €
11.1.2	Engazonnement du fond de bassin, des hauts des digues, de leur talus et des fossés comprenant travail du sol au rotavatoir et fourniture de semences 15 kg l'hectare (type mélange jachère, ray-grass, trèfle blanc)	Le mètre carré	0,30 €
11.1.3	Engazonnement des hauts des digues, de leur talus et des fossés comprenant travail du sol au rotavatoir et fourniture de semences 15 kg l'hectare (type mélange jachère, ray-grass, trèfle blanc)	Le mètre carré	0,30 €

11.2 – Plantation linéaire arbustive sur sol plat

11.2.1	Le mètre linéaire de plantation sur bache biodégradable à raison de 2 plants au mètre (2 lignes en quinconce à espacement de 50cm), y compris le travail du sol, fourniture et pose des baches biodégradables, fourniture des plants 60 - 90 forestiers ou autres, mise en place des plants avec collerette, protections anti gibier et sable	Le mètre linéaire	9,25 €
11.2.2	Fourniture et plantation d'un baliveau 200/250 y compris la préparation du terrain, le creusement d'un potet, la mise en place du plant et tuteurage	L'unité	33,30 €

11.3 - Plantation linéaire arbustive sur talus

11.3.1	Fourniture et mise en place du plant sur talus inférieur à 1,5 m de hauteur (1 plant au ml) y compris protection contre petit gibier Le ml de talus à boiser:	Le mètre linéaire	5,00 €
11.3.2	Fourniture et mise en place du plant sur talus supérieur à 1,5 m de hauteur (2 plant au ml) y compris protection contre petit gibier Le ml de talus à boiser:	Le mètre linéaire	6,05 €

11.4 – Plantations de surface

11.4.1	L'hectare de plantation forestière en plein comprenant le désherbage chimique, le travail du sol, la fourniture des plants forestiers à raison de 1 100 plants 1 ha et leur mise en place	L'hectare	2 839,20 €
11.4.2	L'hectare de plantation arbustive en plein comprenant le désherbage chimique, le travail du sol, la fourniture des plants forestiers à raison de 1 100 plants 1 ha et leur mise en place	L'hectare	2 839,20 €

11.7 – Dispositif anti-érosif -fascines

11.7.1	Fascines avec tressage de saules (dispositif anti-érosif)	Le mètre linéaire	31,50 €
	Réalisation de fascine comprenant la réalisation d'un décaissement sur 0,25 m, sur 1 m de large, enfoncer des pieux en saule, longueur 2 m, diamètre 0,10 m espacés de 0,60 m; empiler des fagots de branches de saule, les ligaturer, les clouer aux pieux, les arrimer au sol et remblayer avec de la terre végétale derrière la fascine.		

11.8 – Fournitures - clôtures

11.8.1	Fourniture et mise en place de plaques de tourbe compressée (30 cm x 30 cm ou 40 cm x 40 cm) pour plantations sur talus	L'unité	2,50 €
11.8.2	Paillage plastique ou végétal 1 m x 1 m l'hectare de plantation (à 1 100 plants/ha)	L'hectare	1 996,80 €
11.8.3	Fourniture et pose de piquets en acacia ronds écorcés de diamètre 10 cm de 1 m hors sols fichés dans le sol de 1 m avec peinture fluorescente jaune au sommet des piquets	L'unité	9,50 €
11.8.4	Confection d'une clôture (1 piquet châtaignier écorcé tous les 3 m, grillage type ursus) y compris fourniture et amenée à pied d'oeuvre du matériel, avec une entrée démontable et jambes de force	Le mètre linéaire	12,00 €

Chapitre 12 - OUVRAGE HYDRAULIQUE POUR TRAVERSEE DE ROUTE DEPARTEMENTALE

12.1	Pose d'une canalisation béton armé série 135A diamètre 500mm	L'unité	4 220,00 €
	Signalisation du chantier - démolition de la chaussée - réfection de la chaussée et de ses accotements - fourniture et pose de la canalisation et raccordement sur l'ouvrage		

Fait à Montreuil sur Mer le 17 novembre 2017



